

FRANCK CORMERAIS

Vers de nouvelles institutions de la mémoire ?

La mémoire de la cité savante à l'époque du numérique

Dans un contexte de double crise culturelle et économique, où la fabrication de valeur fait problème, il convient de trouver une théorie de l'innovation nouvelle, pour passer de la "destruction créatrice" (Schumpeter) à la "création collective" (François Perroux*), et envisager cette création collective autour de la question : quels instruments et quelles mémoires pour la "cité savante" de l'époque ? Face à une économie de la connaissance qui repose sur l'interprétation des données (François Moreau*), il s'agit d'armer la critique, de s'interroger sur les circuits de production et d'éditorialisation du savoir. À cette fin, notre réflexion relative à cette cité savante du futur propose que l'espace public et la sphère de la connaissance ne se retrouvent pas prisonniers du modèle du commissaire-priseur, lequel organise, sans autre intermédiaire, une coordination de l'offre et de la demande qui consacre une désymbolisation du monde (Dany-Robert Dufour*).

La proservation comme pratique innovante de l'archive numérique

Les institutions de lecture/écriture de la cité savante numérique devront reposer sur une première hypothèse : celle d'un nouveau régime de la mémoire, d'une nouvelle articulation entre rétention, imagination et savoir. Une seconde hypothèse, celle d'une culture pour tous et par tous, suppose de mettre fin à la séparation absolue entre producteurs du savoir et utilisateurs (c'est la question que pose Wikipédia), et de réenvisager les mutations actuelles de la lecture publique. Ces deux orientations envisagent des agencements institutionnels de lecture et d'écriture mêlant conservation, transmission et création du savoir indépendamment d'une marchandisation rampante des biens culturels.

Où déposer les mémoires individuelles et collectives de la cité savante de demain ? Dans quels lieux ? Dans quels dispositifs technologiques ? Afin de répondre, associons à la conservation traditionnelle la "proservation" ; avec ce néologisme, nous entendons rendre compte d'une nouvelle mission qui incomberait aux bibliothèques. La proservation rassemble la réalisation

"Où déposer les mémoires individuelles et collectives de la cité savante de demain ?"

d'opérations d'enrichissement de corpus. À l'aide de cette première définition, il conviendrait alors d'envisager une métamorphose des bibliothèques par la création de

"mémothèques", où se concrétise la proservation. Pour préciser les choses, faisons un détour par l'archivage. Non pas l'archivage en tant que problème majeur de la conservation (Jean Favier*), mais plutôt par l'archive numérique et son destin. Avant d'examiner la rencontre entre conservation et préservation, rappelons quelques repères chronologiques pour saisir les transformations qui mènent à une "archive dynamique" :

- Années 1980 : Apparition du concept de médiathèque (création de nouveaux départements au sein des bibliothèques). Les contenus audiovisuels (documents sonores et enregistrements vidéo) sont désormais considérés comme des témoignages culturels au même titre que l'écrit.

- 1988 : François Mitterrand annonce la construction de l'une ou de la plus grande et plus moderne bibliothèque du monde. Tous les champs de connaissance seront mis à la disposition de tous, consultables à distance, en relation avec les autres bibliothèques européennes.



Professeur (Bordeaux 3) et docteur (Paris 13) en Sciences de l'information et de la communication ; docteur en Philosophie (Paris 1) ; chercheur au laboratoire Mica ; membre du CA d'Ars Industrialis ; membre de PEKEA (Political and Ethical Knowledge on Economic Activities) ; membre de la Société française des Sciences de l'information et de la communication.

Publications (extrait)

"Le bien-être comme création collective", avec Philippe Béraud, in *Le bien-être*, L'Harmattan, 2013

"Open innovation, economy of contribution and the territorial dynamics of creative industries", avec Philippe Béraud & Viviane du Caste, in *Journal of Innovation Economics* n°10, De Boeck, 2012

"Le webdocumentaire : innovation et création multidimensionnelles d'un genre", in *L'écrit à l'épreuve des médias : du moyen âge à l'ère électronique*, Garnier, 2012

"Économie de la contribution et innovation sociétale Innovations", avec Philippe Béraud, in *Cahiers de l'économie et de l'innovation* n°34, De Boeck, 2011

Territoires, création et développement sociétal, coordination de l'ouvrage, Les cahiers du Cerci n°4, Univ. de Nantes, 2009.

- Années 1990 : Apparition des espaces publics numériques (EPN). Ces espaces particuliers assurent une sorte de "jonction" entre bibliothèque et médiathèque ; ils réinterrogent par la pratique la notion d'espace public et justifient leur existence face à la fracture numérique. Un apprentissage dédié à de nouvelles formes culturelles est né.

- Années 2000 : Apparition de trois concepts importants. D'abord celui de "bibliothèque numérique" qui rassemble des collections de documents numériques – texte, image, son – accessibles à distance. Puis ceux de "livre numérique" et de "blogothèque".

- 2001 : Lancement de Wikipédia. Cette encyclopédie collective établie sur internet est universelle et multilingue ; elle a pour objectif d'offrir un contenu librement réutilisable, objectif et vérifiable, que tous peuvent modifier et améliorer.

- 2004 : Lancement de Google Livres, service en ligne qui repose sur des partenariats avec de grandes bibliothèques américaines et britanniques. En réponse à cette privatisation des EPN, la BnF met en place la bibliothèque européenne qui deviendra Europeana. Plus tard, la Chine s'intéresse à son tour aux bibliothèques numériques. Il faut ici distinguer les projets à vocation commerciale des projets patrimoniaux.

- 2010 : Création du Labo BnF à la Bibliothèque nationale de France. Ce laboratoire expérimental est dédié aux usages des nouvelles technologies de lecture, d'écriture et de diffusion de la connaissance.

- 2011 : Apparition du concept d'innovathèque. Ce terme se substitue à celui de matériauthèque. C'est un centre de ressources en matériaux innovants pour le design.

Ce rappel présente quelques-unes des innovations marquant une rupture dans les systèmes de grammatisation qui conduisent du livre à l'archive dynamique. Grammatiser, c'est discrétiser en vue de reproduire, à partir d'unités discrètes qui s'inscrivent dans un support technique de mémoire (*hypomnemata*). Le processus de grammatisation recoupe donc l'histoire technique de la mémoire ; c'est une abstraction de formes (description, formalisme) par l'extériorisation des flux dans les "réentions tertiaires" (Bernard Stiegler), qui seront exportées dans les machines de lecture et d'écriture.

Après la discrétisation littérale et analogique, la discrétisation numérique transforme les modalités épistémiques et de socialisation de la lecture et de l'écriture. S'ouvre une période nouvelle qualifiée parfois de "*Digital Studies*". Dans ce contexte, la proservation trouve ses marques à l'aide d'une informatique conçue pour faire des calculs, du traitement de textes, de sons et d'images.

Grammatisation et activation de l'archive dynamique

La mémothèque se situe dans la filiation des événements produits par l'avènement d'un nouveau stade de la grammatisation ; elle correspond au besoin d'une connaissance collective partagée et organisée : une nouvelle organologie du travail collaboratif. La mémothèque interroge le rapport entre lecture et écriture, compris comme un *continuum*. Face au *time to market* – le temps du marché comme impératif catégorique – et à une production quantitative de l'information, la mémothèque pose la question de l'avenir de nos institutions (scolaires, patrimoniales, culturelles...) et du devenir des humanités classiques.

Pour développer un nouveau régime de lecture/écriture collaboratif, il faut créer de nouvelles institutions et proposer une complémentarité entre conservation et proservation (qui rend compte de la transformation du statut de l'archive). Cela nous amène à définir un nouvel "habitat" de l'archive – lieu des traces et dépôts. Autrement dit, il s'agit de rouvrir la question qui avait été posée dans *L'Archéologie du savoir** (Michel Foucault). Mais il faut décrire les transformations avant de pouvoir penser autrement la relation à l'archive dynamique. Nous nous installons dans un système de rétention : la mémoire humaine – et la pensée associée à cette mémoire – est de plus en plus dépendante des supports numériques, donc de la production de traces, finalement d'une traçabilité générale.

Rassemblons dans un énoncé la problématique de l'archive dynamique : "aller de l'écrit comme mémoire à l'écrit comme activation de la mémoire". Avec l'activation de la mémoire se fait plus précise une entrée dans la proservation, qui vise à revivifier et redistribuer le partage des savoirs, lequel soulève des questions d'appréhension de la connaissance, de perception, d'apprentissage, etc. À la fois objet fouillé et objet référence, l'archive dynamique peut modifier les formes de culture, permettre d'interroger des modes de construction collective, scientifique, personnelle, etc. Michel Foucault situait l'archive entre la langue et le corpus. Chez lui, "l'archive définit un niveau particulier, celui d'une pratique qui fait surgir une multiplicité d'énoncés comme autant d'événements réguliers, comme autant de choses offertes au traitement et à la manipulation". Il perçoit l'archive comme pratique de savoir, condition de l'interprétation, de configuration... Aujourd'hui, la manipulation peut se faire en milieu numérique. Les conditions d'une nouvelle archéologie sont donc liées au nouveau



traitement de l'archive et, de fait, à une nouvelle définition de celle-ci. Progressons et ajoutons que la dynamique de l'archive numérique représentant une ouverture pour l'archivistique, il faut inventer des pratiques spécifiques de consultation. Dans la conservation, le passé nous retient (pas d'originalité dans les modes de manipulation classique de l'archive, donc pas d'accès au futur), à l'inverse de la mémothèque, lieu de bouillonnement où le futur de l'archive s'ouvre dans une élaboration collective et interdisciplinaire, dans la mise en œuvre de situations de recherche, d'apprentissage, d'intermédiation, etc.

Les nouveaux lieux de l'archive : la mémothèque comme rencontre de la numératie et de la littératie

La mémothèque devient un "habitat" innovant de l'archive, qu'il convient d'organiser dans les bibliothèques, les universités, les entreprises... Nous trouverions là des conditions originales pour partager, diffuser les connaissances. Alors qu'on se débat avec un besoin d'innovation impérieux, la mémothèque devient un milieu de concrétisation d'une création collective pour l'archive numérique, qui sert à la fois une conservation, une conversion et une conversation, c'est-à-dire une triple action qui précise la proservation et fait ressentir le besoin d'une science générale et interdisciplinaire de l'archive.

La proservation apporte un supplément à la conservation, dans un nouveau lieu où l'archive dynamique réalise une hybridation de la bibliothèque et de la médiathèque. La mémoire collective de l'archive, ouverte à traitement informatique et à une interprétation plurielle issue d'horizons disciplinaires différents, repose sur de nouveaux agencements. La numérisation des fonds, qui n'est qu'un premier niveau du régime de l'archive numérique, introduit une superposition de la numératie (nombre, chiffre) et la littératie (culture de la lettre) ; elle marque la fin programmée de la séparation d'une double culture. La mémothèque s'avère une institution nécessaire à l'instauration d'une nouvelle approche complexe de l'archive qui attend ses plateformes. Cela suppose de donner un statut à la mémoire numérique, pour que l'activation de la mémoire engage bien un statut qui ne relève pas uniquement du passé. La mémothèque suppose un milieu qui croise des problématiques majeures :

- La première relève de l'économie de la connaissance et souligne une opposition dans la relation à l'archive qui privilégie surtout une démarche par l'appropriation collective d'un bien non rival, ou, à l'inverse, une privatisation des données par différentes procédures juridiques de confiscation.

- La seconde est liée à la formation et plus généralement à l'avenir des établissements scolaires, universitaires et des organisations. La mathesis doit rencontrer la taxinomie des savoirs pour que convergent les humanités numériques et l'intelligibilité du calcul.

Ces points révèlent le besoin d'une politique de l'archive : pas uniquement de la conservation, mais aussi de la proservation. Puisqu'il n'y a "pas d'État sans dossier" (Jack Goody*), le fichier électronique ou l'archive numérique pourraient conditionner l'invention de nouvelles formes pour les collectifs. Suivons Goody, lorsqu'il écrit dans *Pouvoirs et savoirs de l'écriture** que le passage de l'archive orale (stockage en mémoire) à une archive écrite (stockage sur un support externe) va fournir "une nouvelle mesure de la vérité, une nouvelle conception de l'archive". (p.174).

Nous devons aujourd'hui promouvoir une politique de l'archive, qui soit une politique de la connaissance, de la formation, de la culture numérique partagée entre générations.

Vers une analytique de l'archive dynamique

Distinguons les trois niveaux traditionnels de l'archive statique : la preuve (ou l'enregistrement), le contenu (l'analyse informationnelle, le savoir), l'histoire (la visée à portée diachronique, le témoignage). Précisons maintenant les strates qui composent l'archive dynamique pour autoriser l'invention de nouveaux modèles d'une archéologie du savoir à l'époque du numérique. Un premier écueil doit être évité : le document ne doit pas devenir le centre d'un réductionnisme. Si tout est potentiellement traçable, le sens n'est pas seulement interne au document. L'archive numérique relève plutôt d'une articulation entre l'anamnèse (le souvenir, la réminiscence) et l'hypomnèse (les conditions dans lesquelles le souvenir s'opère, la relation avec l'archive, le support) – c'est là que se trouve déployée l'activité de la pensée. Le premier niveau de l'archive dynamique correspond au support (l'hypomnèse) et à la capacité de stockage ; les capacités mémorielles sont toujours liées à la dimension physique du support et à sa durée de conservation. Le second niveau correspond à la structuration des données, au repérage, à la classification ou organisation logique. Le geste principal est l'indexation des contenus (opération menée de Saint-Thomas à John Dewey, et après). Avec l'archive dynamique, le second niveau peut faire l'objet d'un traitement spécial : l'indexation collective, l'annotation partagée, l'éditorialisation collective, etc.

Cette situation conduit à une révision de certaines lois de l'archivistique. L'archive "dynamique" bouleverse un peu le statut de l'archive statique ou "classique", même si elle ne remet pas en cause les six dimensions de l'archive (l'auteur, le support, le message, le mobile, le non-dit, le destinataire).

Les différences entre les deux régimes de l'archive peuvent se manifester ainsi :

	ARCHIVE STATIQUE	ARCHIVE DYNAMIQUE
1^{ère} loi : les archives sont produites par strates en fonction de la nature et de la dimension des activités exercées.	Certaines activités favorisent la production d'archives.	Le numérique facilite la production des archives dans toutes les activités.
2^e loi : l'environnement technique conditionne le message de l'archive.	Le livre et la page facilitent la concentration.	Le support numérique écran formate la longueur des contenus.
3^e loi : la masse de l'archive et le temps de consultation exercent une sélection.	La consultation est lente.	La consultation est rapide.
4^e loi : le temps joue un rôle révélateur de l'intérêt secondaire de l'archive.	Le délai entre dépôt et valeur historique de l'archive suppose un "travail" du temps.	Ce temps est diminué grâce à l'accessibilité facilitée par le numérique.
5^e loi : l'archive est objective, son utilisation est subjective.	La relation confirme l'opposition de l'objet au sujet.	L'utilisation collective de l'archive peut objectiver un processus d'individuation collective.

Cette révision des lois de l'archive traditionnelle est pratiquée à l'aide des lois décrites par Marie-Anne Chabin* dans son ouvrage *Je pense, donc j'archive**. Les documents bureautiques, les bases de données ou les sites web, les applications et les courriels sont tous des documents d'archives dynamiques. Le déploiement des archives numériques suppose de redéfinir les métiers de la recherche et de l'archive. La mémothèque peut favoriser une écoute entre disciplines qui est souvent difficile car elle nécessite un vocabulaire commun, des thésaurus, des classifications acceptées. Avec la mémothèque, il s'agit de promouvoir une grande "conversation" entre humanité et science, entre écrit et chiffre, et d'activer de la mémoire dans la formation d'une hypermémoire. Cette mémoire, en construction, devra passer par des protocoles précis et des modes opératoires qui restent à définir et qui supposent une épistémogénèse d'une connaissance partagée en régime numérique. L'apprentissage du commun des disciplines, avec ses expériences et ses méthodes, repose sur un "apprentissage créatif" compris comme processus complexe en relation avec des schémas et des principes d'organisation qui représentent une activité "sur-codante" (Lucien Sfez*). Finalement, la mémothèque produit une réalité augmentée de l'archive dans les domaines de la connaissance pour faire émerger une transindividuation des connaissances sur des plans syntaxique, sémantique et sémiotique. Envisager une mémoire activée, une hypermémoire centrée sur l'ouverture des données, est le fruit d'une contribution interdisciplinaire. La mémothèque est un espace-lieu virtuel et actuel de construction, de patrimonialisation et d'innovation, de représentation et de visualisation des connaissances. Cette institution est liée à la prospective et rassemble des domaines séparés pour alimenter un nouvel équipement collectif d'intelligence. À ce titre, c'est un des éléments clés de la montée d'une véritable culture numérique.

Au-delà du savoir disciplinaire spécialisé (toujours nécessaire), la mémothèque met en œuvre de nouveaux services à disposition de ses membres et d'un public contributif très large. Sur des objets de savoir, des corpus, des collections, elle bâtit des connaissances structurées indispensables au processus de

création collective dans les différents domaines de l'existence, de la science, du bien-être... Elle travaille également les différents lieux de mémoire (cités, musées, centres de formation, universités, etc.) et, en tant que lieu de mémoire à la fois physique et virtuel, permet d'établir des relations entre créateurs, architectes, designers, scénographes, graphistes, bibliothécaires, conservateurs, publics, mais aussi industriels, ingénieurs, chercheurs... C'est là que se trouve la formation de la connaissance de demain.

La cité savante et la mise œuvre de l'archive dynamique dans la mémothèque

Selon les époques, la conservation du savoir et la transmission des connaissances s'appuient sur la communication orale et l'expression écrite. Des "entrepôts du savoir" furent créés et entretenus comme mémoire collective : bibliothèques, centres de documentation, etc. Avec l'apparition de la grammatisation numérique, la mémothèque apparaît comme un centre expérimental de création collective autour des archives dynamiques. Proche de l'innovathèque, la mémothèque s'inscrit dans la continuité d'une transition qui mène de la bibliothèque et à la médiathèque, puis de la médiathèque à la construction de mémoire interdisciplinaire du futur. La mémothèque n'est pas seulement une nouvelle génération de bibliothèque, mais un dispositif complexe et hybride d'émergence de nouvelles connaissances liées aux données (Alain Giffard). Elle implique donc une ingénierie, un processus organisationnel, une communication, des modes de contribution collectifs pour développer les territoires nouveaux du savoir et de la culture. À ce titre, la mémothèque est un élément important des "territoires apprenants" (Pierre Veltz*) ; elle peut contribuer directement à la création et à l'institutionnalisation de nouvelles communautés de savoir.